

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

DIPLOME VISE

Type de diplôme : les Licences Professionnelles (LP), les Bachelors, les L3 ou Master préparés dans les Business Schools éligibles à la VAE.

Niveau de diplôme : Bac + 3 - niveau 6, Bac+5 – niveau 7

Fiche RNCP n° : se reporter à la fiche RNCP et au programme du diplôme postulé.

PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE - ADMISSION

Public :

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit ouvert à tous : salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...), non- salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénévoles, agents publics. Et ce, quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou le niveau de qualification.

Prérequis :

Justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole ...) de 1 an au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé. Être titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par l'organisme certificateur.

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les candidats à la VAE dans la rédaction de leur livret 2 afin de leur permettre d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ce, en les aidant à :

- Analyser les expériences et les traduire en compétences,
- Formaliser le dossier VAE à présenter devant le jury,
- Préparer l'entretien avec le jury.

Les différentes étapes de l'accompagnement VAE par C2 Consulting suit la charte de l'Etat qui définit les étapes de l'accompagnement

Etude de la faisabilité du projet VAE

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans son projet professionnel et personnel

Questions à se poser avant d'entreprendre la démarche VAE

- Préciser son projet professionnel - identifier le diplôme ou titre à valider et son niveau, adapté à son expérience,
- Identifier l'institution délivrant le diplôme ou titre visé,
- Choisir l'institution qui délivre le diplôme ou certificat visé pour obtenir auprès d'elle les conditions de recevabilité des candidatures, le type de dossier à présenter, la procédure à suivre, les modalités d'évaluation et de validation de l'expérience et les pièces à fournir dans le dossier ? la contacter.

Aide à l'élaboration du dossier de validation

2. **Un retour sur son parcours :** Il est demandé de faire un inventaire de ses expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles
3. **Un entretien d'analyse descriptive de ses activités :** Les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de ses activités et des procédures mises en œuvre.
4. **Une assistance à la description écrite de ses activités :** le candidat doit présenter par écrit dans son dossier les activités décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape s'effectue en séances individuelles et à distance (visioconférence, courriel, plateforme, ...).

Aide à la préparation des entretiens avec le jury

5. **Une préparation de votre entretien avec le jury :** L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de la dite expérience.
6. **6. Et/ou, le cas échéant :** Une préparation à une mise en situation professionnelle; l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.
7. **En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles pour terminer le processus de VAE dans les délais impartis.**

Objectifs

- Contribuer à la validation des acquis de l'expérience professionnelle, personnelle, bénévole et militante des candidats en vue de se professionnaliser et d'obtenir une promotion ou une reconnaissance sociale au sein de sa structure.
- Accompagner le candidat à repérer les situations d'expériences pertinentes au regard du diplôme visé
- Construire les nécessaires à la mise en mots de ses expériences
- Permettre au candidat d'analyser ses expériences

Contenu et Méthodes

Le contenu de la prestation d'accompagnement des candidats à la VAE a été précisé par le Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019. L'accompagnement est réalisé en fonction des besoins du candidat pour réaliser le dossier (livret 2) qui sera examiné par le jury du diplôme, comprend un module de base composé d'une aide méthodologique :

- A la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée
- A la formation de son dossier de validation
 - Structuration et adaptation de l'écrit, argumentation et illustration
 - Etayage du vocabulaire
 - Mise en relation des activités avec le référentiel d'activités professionnelles et de certification du diplôme
- A la préparation de l'entretien avec le jury
 - Structurer et argumenter l'exposé
 - Gérer le temps et le stress
 - Faire face aux objections
 - Effectuer des simulations d'entretien
- A la préparation, le cas échéant, de la mise en situation professionnelle

Durée & Dates

Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat.

La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :

- Des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences, aide à la rédaction, préparation de l'entretien...)
- Du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...)
- Du niveau du diplôme visé
- Du financement Lieu et accessibilité aux personnes handicapées

Lieu et accessibilité aux personnes handicapées

L'accompagnement s'organise sous forme d'entretiens individuels, à distance (visioconférence, mail, plateforme), pour une durée variable, en fonction du profil du candidat et de la certification visée.

Coût par participant

Un devis est édité avant le début de l'action qui précise le coût de l'accompagnement. Ce document est visé par le candidat ainsi que l'organisme accompagnateur.

Responsable de l'action

Christian Castelli, accompagnateur VAE

Suivi de l'action

Un planning prévisionnel est établi en accord avec le stagiaire. Chaque stagiaire ainsi que l'intervenante signent une fiche d'émargement. Une attestation de présence est transmise à l'OPC0 et remise au stagiaire, à sa demande.

Évaluation de l'action

Un document d'évaluation à chaud est soumis lors du dernier entretien.

Autres informations :

C2 Consulting - 91 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS - N° Siret : 79334148800013

TVA FR 78 793 341 488 Organisme de formation enregistré sous le numéro 11755041375

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

www.c2consulting.fr